



Délai paiement amende ordonnance pénale

Par **Nartog**, le **02/02/2020 à 15:39**

Bonjour, Suite à une conduite sous alcool supérieur à 0,8gr dans le sang (donc délictuelle), j'ai été condamné par ordonnance pénale à une amende de 200€, ainsi qu'un stage de sensibilisation à effectuer dans les 6 mois. Étant en permis probatoire, je n'ai que 6 points. Est-il possible pour moi d'attendre 5-6 mois, afin d'atteindre ma première année de permis, et d'ainsi récupérer 2 points avant de payer l'amende et d'en perdre 6 ? Si oui, qu'est-ce que je risque à attendre sans payer l'amende, quel est le délai maximum avant que les choses se corsent vraiment ? Merci d'avance pour vos réponses

Par **morobar**, le **02/02/2020 à 15:49**

Bonjour, Ce n'est pas le paiement qui clot l'affaire, mais l'acceptation ou non de l'ordonnance pénale. Vous avez 45 jours pour accepter ou refuser. Sans réaction l'ordonnance deviendra définitive, et la perte des points itou. <https://www.avocat-spira.fr/lordonnance-penale-en-10-questions>